



Le Journal Florimontais

L'actualité en continu – Bulletin Municipal

Edito du Maire

Madame, Monsieur, chers concitoyens,

Nous avons établi notre budget pour l'année 2016, nous connaissons l'état de nos finances et nous sommes en mesure à présent de dire vers où nous allons.

Tenir notre rang voir l'améliorer en exerçant les missions que cela suppose dans l'aménagement et la vie du territoire rural qui est le nôtre, est une exigence première.

Montfleur doit offrir aux Florimontaises et Florimontais mais aussi selon le cas aux habitants de la vallée du Suran et de la Petite Montagne, une qualité de service et de vie capable de satisfaire leurs attentes. Cela vaut pour les biens de consommations, autant que pour l'emploi, les services à la famille et à l'enfance, la santé, les loisirs et tant d'autres choses.

Ce pari que nous faisons de créer une dynamique autour d'une politique d'aménagement volontaire est un pari sur le long terme, s'appuyant toutefois sur un équilibre fragile et forcément optimiste.

Les projets que nous allons mettre en œuvre ont été calés sur une situation économique et financière donnée.

Néanmoins, les choix nationaux qui nous sont imposés par la loi et qui alourdissent la charge des communes, ne vont pas nous pénaliser dans nos ambitions puisque nous avons su trouver des solutions qui nous stimulent pour une gestion saine et bénéfique pour notre autofinancement.

Notre cher village va pouvoir se conforter comme un pôle rayonnant sur son territoire, et dans son rôle d'aménagement du territoire au bénéfice premier de ses habitants et de leur vie quotidienne.

Avec mon entier dévouement

Jean Claude NEVERS
MAIRE de MONTFLEUR

Enfin l'été



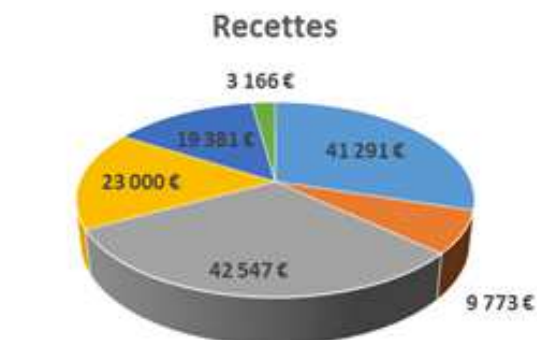
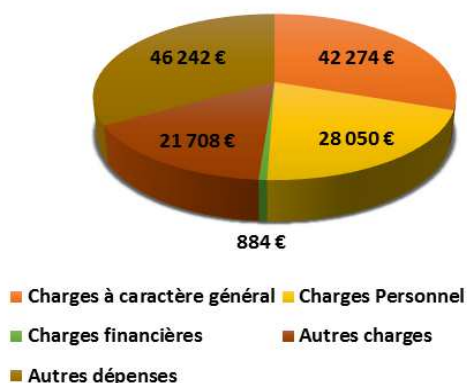
Comme tous les ans, le plan canicule est mis en place entre début juin et fin août. Pour éviter tout incident lors des prochaines semaines, nous vous proposons des conseils fondamentaux pour passer un bel été malgré la chaleur.

La première chose essentielle : **l'hydratation**. Il faut boire régulièrement, même si vous ne ressentez pas la soif. Une bonne astuce : boire un verre d'eau toutes les heures jusqu'à atteindre **1,5 litre d'eau** dans la journée. Evidemment, vous pouvez varier les boissons avec des sirops à l'eau ou du thé mais il faut éviter le café ainsi que les boissons alcoolisées.

L'alimentation est également très importante pour lutter contre la chaleur. En effet, **manger équilibré** permet à votre organisme de gagner en vitalité. **Les fruits et les crus** sont recommandés pour leur forte teneur en eau comme la pastèque, le melon, le raisin, le concombre, ou encore la tomate. L'été est le moment des fruits alors n'hésitez pas à en consommer !

Le budget 2016 de la commune

Dépenses



- Impôts et taxes
- Dotations et participations
- Excédent
- produits de services
- Autres produits
- Atténuation de charge

La capacité d'autofinancement de la commune est de 25 000€. Cette année exceptionnellement nous disposons de 35 000€ grâce à la vente de Bois.

De cette disponibilité, il faut retirer la deuxième tranche de la rénovation de l'éclairage public à hauteur de 9 700€, le début des travaux des chemins forestiers pour cette année à hauteur de 10 000€ enfin le début d'aménagement des accessibilités des bâtiments publics ou recevant du public à hauteur de 500€. (Restaurant et église).

Au total nous devons assurer le financement de ces trois projets pour un total de 20 200€ il reste donc de disponible 35 000€ - 20 200€ = 14 800€. Ce qui est insuffisant pour les autres projets de rénovation de la Mairie, la mise en place des citernes incendie pour Les échaux et Longefond tout comme la rénovation des routes de Saint Pierre, Les échaux et la rue de la rivière.

Il est donc impératif que nous étudions des solutions pour générer des revenus supplémentaires autres que l'augmentation des impôts.

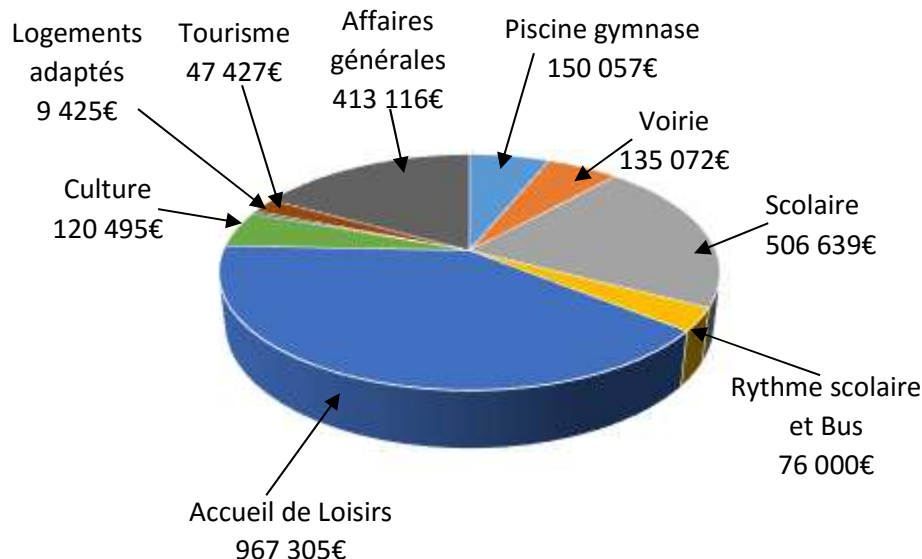
Il est bon de rappeler que nous remboursons un emprunt contracté en 2007 et qui se terminera en novembre 2017. Un emprunt doit être fait pour de l'investissement et non pour du fonctionnement. Un investissement doit être source de revenus.

Projets d'investissements

	Montant de l'opération	Subventions Possibles	Montant à Financer en 2016
Eclairage Public	9 700€	Déduites	9 700€
Chemins forestiers	30 000€	Déduites	10 000€
Accessibilité	7 500€		500€
Mairie et Annexes	64 700€	DETR 18 000€ Député 3 000€	Report
Citernes incendie (2)	16 000€		Report
Routes communales			
St pierre	15 000€	50%	Report
Les échaux	12 000€		Report
Rue de la rivière	10 000€	50%	Report

Le budget 2016 de la communauté de commune...

Dépenses 2016 de fonctionnement



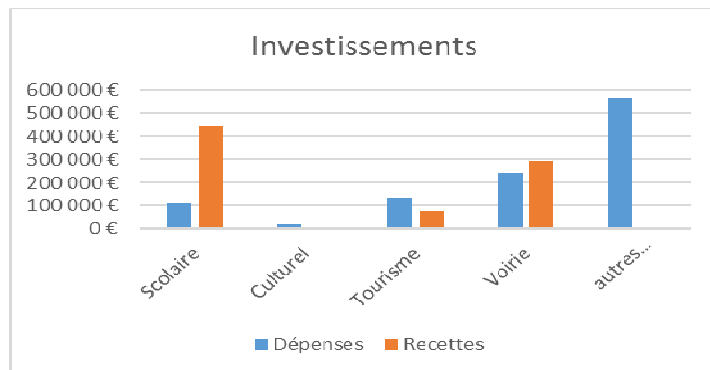
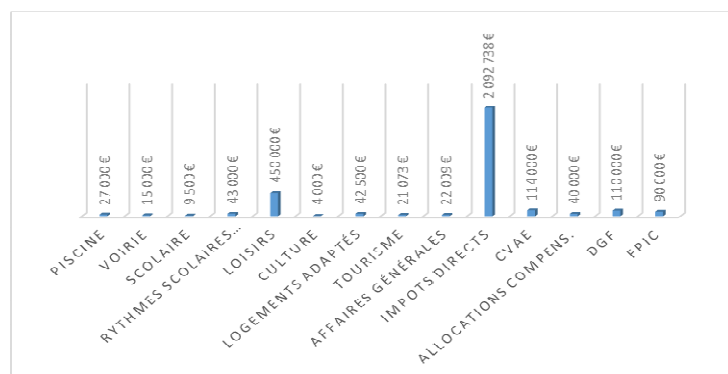
Accueil et Loisirs

- Animation
- Repas et goûters
- Frais généraux
- Part salaires, charges et indemnités
- Charges financières
- Aide et rythmes scolaires

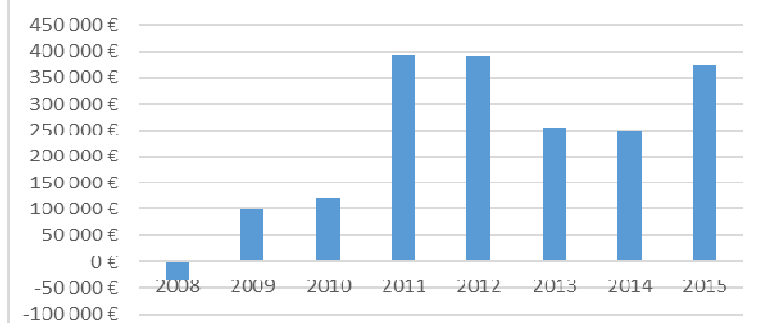
Affaires générales

- Charges de fonctionnement
- Social, salaires, réception, com
- Charges informatiques
- Charges organismes divers
- ICNE et provisions
- Visites médicales
- Charges sociales
- Divers etc...

Recettes 2016 de Fonctionnement



Autofinancement



Les postes les plus importants financés par la communauté de communes :

- Le scolaire et le périscolaire Arinthod, Saint-Julien, Thoïrette,
- Le nouveau groupe scolaire d'Arinthod
- La réalisation des assainissements dans les communes
- Voirie

Pour 2016

- Déploiement de la fibre optique
- Transfert des zones d'activités des communes en pleine propriété
- Actions dans le tourisme
- Projet de territoire

Le journal Florimontais

L'actualité en continu – Bulletin Municipal

Pour ceux qui n'ont pas Internet !... Les délibérations du Conseil Municipal

Janvier 2016

Délibération n°2016-01 : Modification des indemnités des élus

- Annule le paragraphe de sa délibération n°2014-15 se rapportant et fixant l'indemnité brute mensuelle du Maire à 11,90 % suite à la loi n°2015-366 du 31 mars 2015 fixant l'indemnité des Maires des communes de moins de 500 habitants au taux maximum de 17 % à la date du 01/01/2016.
- Prend acte du courrier de M. Michel CHAVANT, 3° adjoint, informant de son intention de ne pas bénéficier d'indemnités pour son poste.

Délibération n°2016-02 : Poste d'agent contractuel

- Décide de renouveler l'emploi d'adjoint technique contractuel à compter du 06 janvier 2016 pour une période de trois mois soit jusqu'au 05 avril 2016.
- Fixe le nombre d'heures à huit par semaine.
- Autorise M. le Maire de signer le contrat avec l'agent recruté.
- Charge M. le Maire d'effectuer les démarches administratives auprès des organismes concernés.

Délibération n°2016-03 : Location de la salle à l'association « Porte du Shen »

- Charge M. le Maire de demander à Mme la Présidente de l'association « Porte du Shen » la précision suivante « Montant de la cotisation des adhérents à l'association » et de chiffrer la dépense du chauffage électrique.

Vu les débats, M. le Maire sollicite le vote de confiance du Conseil Municipal :

- Présents = 10 Votants = 11 dont 1 pouvoir
- Bulletins blancs = 2 Exprimés = 9 Majorité absolue = 5
- OUI, pour la confiance = 6 voix
- NON, contre la confiance = 3 voix

Février 2016

Délibération n°2016-06 : Règlement intérieur du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal, par 5 voix POUR, 4 voix CONTRE, 1 BLANC :

- Adopte la mise en place d'un règlement intérieur du Conseil Municipal établi conformément au Code Général des Collectivités Territoriales.

Délibération n°2016-07 : Commission Finances

Le Conseil Municipal :

- Prend acte de la reconstitution de la commission Finances constituée de M. Michel CHAVANT, Mme Eliane CATTENOT, Mme Sophie FERROUILLET.

Délibération n°2016-08 : Contrôles des débits et pressions des points d'eau incendie

Le Conseil Municipal :

- Décide d'adhérer au contrôle hydraulique des points d'eau incendie réalisé par le SDIS moyennant le tarif unitaire de 30 €.
- Autorise M. le Maire à signer la convention.

Mars 2016

Délibération n°2016-09 : Eclairage public : Renouvellement matériel vétuste 2° tranche

Le Conseil Municipal :

- Approuve le programme d'éclairage public pour le renouvellement de matériel vétuste 2° tranche présentée et son montant estimatif de 19 357,57 € TTC

Sollicite l'obtention d'une participation au Sidec de 50 % du montant aidé de l'opération soit 9 678,79 €.

Prend acte que la part de la collectivité, estimée à 9 678,78 € sera versée dans la caisse du receveur du SIDEC :

- * A hauteur de 80 % avant le commencement des travaux
- * Le solde après achèvement des travaux et présentation par le Sidec du décompte général et définitif de l'opération.
- Autorise le Sidec à effectuer tous travaux supplémentaires nécessaires à la bonne réalisation de l'opération en cause, dans la limite de 10%

Le journal Florimontais

L'actualité en continu – Bulletin Municipal

Mars 2016 suite

Délibération n°2016-10 :

Le Conseil Municipal :

Décide d'encaisser la somme de 386,93 € auprès du Gaec Chavand pour la location de terrains communaux en 2015.

Délibération n°2016-11 :

Le Conseil Municipal :

Donne son accord de principe pour l'entretien du chemin n°42 « sous le château » par la commune et en contrepartie pour l'entretien du chemin de la Foule n°45 par l'Association Foncière.

Budget 2016

Délibération n°2016-13 : COMPTE DE GESTION 2015

Votants : 9 Abstention : 0 Pour : 9 Contre : 0

Le Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

- DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015 par le comptable, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Délibération n°2016-15 : FISCALITE DIRECTE LOCAL 2016

Votants : 9 Abstention : 0 Pour : 9 Contre 0

Le Conseil Municipal :

- VOTE les taux d'imposition communaux pour 2016 suivants :

	BASES	TAUX	PRODUIT
* TAXE D'HABITATION	243 000	10,07	24 470 €
* TAXE FONCIERE (BATI)	148 000	5,11	7 563 €
* TAXE FONCIERE (NON BATI)	27 600	7,56	2 087 €
* CFE	11 000	12,06	1 327 €

Soit un produit fiscal total attendu de 35 447 €

- Autorise M. le Maire à signer l'état 1259.

Délibération n°2015-13 : BUDGET PRIMITIF 2016

Votants : 9 Blanc : 1 Exprimés : 8 Pour : 6 Contre : 2

Le Conseil Municipal : VOTE le budget primitif 2016 qui s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses comme suit :

Section de fonctionnement	=	139 158,00 €
Section d'investissement	=	89 339,00 €
Total du budget	=	228 497,00 €

Délibération n°2016-18 : Avis sur projet de schéma de mutualisation des services

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment son article L.5211-39-1,

Vu la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 de Réforme des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 dite de Modernisation de l'Action publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (MAPTAM),

Vu la loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République

Considérant la demande du Président de la Communauté de Communes Petite Montagne du 24 mars 2016 relative au projet de schéma de mutualisation des services,

Le journal Florimontais

L'actualité en continu – Bulletin Municipal

Mai 2016 suite

Le Conseil Municipal :

DONNE un avis favorable au projet de schéma de mutualisation des services établi par la Communauté de Communes Petite Montagne.

Délibération n°2016-19 : Entretien du village : Poste d'agent, location d'une tondeuse

Le Conseil Municipal :

REPORTE la décision à une autre séance en faisant chiffrer les grandes surfaces à tondre (Place, devant le Monument, pré devant la salle des fêtes...).

Juin 2016

Délibération n°2016-20 Cimetière : tarifs des concessions, nomination d'un responsable – gestion

Le Conseil Municipal, par 10 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 Abstention :

- Annule la délibération du 28 mai 2008 et celle du 24 octobre 2011.

- Fixe à compter de ce jour les tarifs pour 2 m² comme suit :

. En pleine terre ou en caveaux

=> Concession de 15 ans = 200 €

=> Concession de 30 ans = 300 €

=> Concession de 50 ans = 450 €

. Columbarium ou jardin du souvenir

=> Concession de 15 ans = 250 €

=> Concession de 30 ans = 400 €

- Nomme en tant que responsables-gestion Mme Jacqueline AURINE et M. Jean-Yves MEUNIER (Qui acceptent cette fonction) pour réaliser le recensement des concessions et des tombes.

Délibération n°2016-21 : Mise en place d'un miroir de sécurité à Barézia

Le Conseil Municipal par 10 voix POUR, 0 CONTRE, 0 Abstention :

- Décide de lister tous les carrefours qui présentent un danger sur la commune.

- Charge M. le Maire de contacter les services du Conseil Départemental pour connaître les possibilités se rapportant à la pose d'un miroir sur une départementale.

Délibération n°2016-22 : Projet de revitalisation du centre du village

A l'initiative de certains membres de la Commission « Grands projets » et de la Commission « Travaux », des organismes ont été consultés pour étudier une ou des solutions permettant non seulement d'engager une réflexion sur une rénovation éventuelle du patrimoine « Maison communale, bâtiment du Montfleuri » et Centre du village ainsi que d'apporter des solutions d'évolution du village par des modifications importantes.

Le but principal étant de minimiser les coûts pour la commune et l'apport de recettes sur le long terme pour le budget communal ; Les organismes intéressés par des projets sur la commune sont : Jura Habitat et la Semcoda. Le projet se décompose en deux étapes offrant une solution englobant la refonte du centre bourg de Montfleuri ;

1ère étape : La maison communale

2ème étape : Le bâtiment Montfleuri

Le Conseil Municipal procède à un vote à bulletin secret :

Votants : 10 dont 1 pouvoir. Dépouillement => BLANCS = 2 bulletins, Reste comme suffrages exprimés = 8

POUR le Projet : 4 (Quatre) voix, CONTRE le Projet : 4 (Quatre) voix

Résultat => Egalité des voix En cas d'égalité des voix, la voix du Maire est prépondérante. En conséquence, M. le Maire se prononçant « Pour le Projet », la continuité du projet est actée.

Délibération n°2016-23 : Réflexion sur un projet de commune nouvelle :

Suite aux lois n°2010-1563 du 16 décembre 2010 et n°2015-292 du 16 mars 2015, après un tour de table où chacun est invité à donner son avis sur le sujet,

Le Conseil Municipal par 10 voix POUR, 0 CONTRE, 0 Abstention :

- Est favorable à la poursuite de la réflexion sur un projet de commune nouvelle.

- Précise que ce sujet sera abordé lors de la prochaine réunion.

Le fleurissement du village

Samedi 21 mai !..... Le ciel était avec le village ! Sous un ciel bleu avec un soleil enfin présent, des villageois accompagnés des conseillers municipaux, ont montré leur volonté d'embellir le village.

Pour la deuxième année, l'affaire a été menée avec efficacité. Sophie Ferrouillet et Sébastien Desplanche ont parfaitement organisé le chantier, les autres acteurs ayant pour mission de mettre en place les fleurs et plantes. La municipalité tient à maintenir le fleurissement du village en étant attentive à ce que le Budget du fleurissement tienne compte de ces moyens financiers limités. C'est pourquoi, cette année encore, la recherche d'harmonie en remplaçant des fleurs annuelles par des fleurs vivaces a été primordiale.



Il n'y a pas d'âge pour bien faire



Jacques et Joël à l'œuvre



Jardinières pour le Poids public

Si le temps le veut bien, soleil pas trop excessif mais offrant un temps clément, notre village sera bien fleuri, la bonne volonté des uns et des autres aidant.



Le triangle à l'entrée du village

Tous ensemble pour le verre de l'amitié



Eliane outils en main

Téléphonie Mobile : L'ÉTERNELLE QUESTION DES ZONES BLANCHES

Sur le volet communication, surtout consacré à la résorption des zones blanches ou partiellement desservies en téléphonie mobile, cinq propositions sont formulées, même si les deux premières - les plus importantes en termes d'impact - semblent en partie se chevaucher avec les annonces du précédent comité interministériel aux ruralités tenu en mars 2015.

Concernant les campagnes de mesures réalisées dans le cadre du plan de résorption des zones blanches dans les centres-bourgs, plan auquel 268 nouvelles communes avaient été intégrées fin 2015 (sur 1.200 candidates environ), le gouvernement annonce une nouvelle campagne de mesures d'ici l'automne 2016, destinée à intégrer au dispositif gouvernemental "Pylônes" les communes dont l'éligibilité n'aurait pas encore été prise en compte. Rappelons que le dispositif associé à ces campagnes prévoyait initialement une prise en charge de l'Etat de 50% des investissements d'infrastructures (dalle et pylône), passée à 100 % (dans la limite d'un plafond de 100.000 euros par site qui passe à 130.000 euros en zone de montagne) à l'issue d'une vigoureuse vague de protestation menée par les associations d'élus. Restent néanmoins à la charge des collectivités la fourniture du foncier, la viabilisation du site et le raccordement à un réseau d'énergie.

Pour compléter ce premier dispositif, quelques ajustements sont également apportés aux territoires présentant des sites à caractère économique ou touristique mal desservis. Les collectivités rurales concernées pourront signaler leurs problèmes de couverture mobile aux commissions consultatives régionales d'aménagement numérique du territoire (CCRANT) afin que les opérateurs "y répondent par le moyen le plus adéquat" (pylônes, mutualisation, solutions de couverture à l'intérieur des logements). Pour les démarches non satisfaites par les opérateurs, les collectivités locales seront invitées à se tourner vers le guichet national de couverture mobile pour obtenir un cofinancement sur la construction des pylônes (50% couvert par l'Etat, dans ce cas et pour un plafond général fixé à 50.000 euros et à 75.000 en zone de montagne). Le nombre de sites retenus va augmenter : il passerait de 800 unités à 1.200. La seule incertitude reste le temps de déploiement des projets. En effet, le plan lancé en mars 2015 a vu son premier appel à projets clôturé le 12 mai 2016 pour une annonce sur le nombre de projets retenus prévue à la fin juillet. La deuxième vague sera lancée le 28 juillet prochain pour une décision fin octobre.

Trois autres mesures, plus limitées, sont également annoncées. D'abord, l'élargissement des compétences des CCRANT à la téléphonie mobile et aux usages numériques afin d'en faire l'instance privilégiée "de dialogue et de suivi du respect par les opérateurs de leur engagement de couverture". L'évolution se traduira par l'élargissement de la composition des commissions aux opérateurs et aux différentes catégories de collectivités et chaque préfet désignera un correspondant numérique/téléphonique afin de répondre aux questions des élus et relayer les difficultés du terrain.

Ensuite, dans la perspective d'un renforcement de la panoplie des moyens d'accès aux réseaux, le déploiement du Wifi gratuit dans chaque bourg-centre sera encouragé. Les collectivités pourront faire appel au fonds de soutien à l'investissement local, dans le cadre des contrats de ruralité, pour déployer les réseaux.

Elles pourront également bénéficier de l'appui méthodologique du Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET) et de l'Agence du numérique.

Communiqué transmis par **C. Baugey**

Dans la continuité de la réflexion gouvernementale sur le développement de tous les territoires non desservis par le haut débit et/ou mobile, un autre projet peut être intéressant pour notre commune, à savoir, le déploiement du Wifi gratuit dans chaque bourg-centre.

C. Baugey

Le journal Florimontais
L'actualité en continu – Bulletin Municipal

A vos agendas !.....

6 Juin Conseil municipal

18 juin Concours de pêche des enfants (**reporté au 9 juillet**)

19 juin Messe à Montfleur à l'église Ste Catherine à 10h30

30 juin Début de l'étude de l'assainissement à Montfleur

9 juillet Pêche des enfants

2 juillet Nuit des églises Eglise Ste Catherine Montfleur

11 juillet Conseil Municipal

30 Juillet 70 ans du Foyer Rural

Réalisation

Mairie de Montfleur

Rue sous la ville

39320 Montfleur

03 84 44 30 70

commune.montfleur@orange.fr

<http://www.montfleur39.com>

Rédaction

Membres du conseil municipal

Crédits photos

Village de Montfleur

Conception et réalisation

E. Cattenot, C. Baugey, J-C Nevers

Impression

Mairie de Montfleur

Tirage

Mairie de Montfleur

Etat civil.....

M. TROTIN Pierre décédé le 5 avril 2016, nous adressons nos sincères condoléances à la famille.

Publication des Bans du mariage de Melle Carole Comte et de M. Dominique Génin qui aura lieu le 2 juillet 2016 à 17 h 30 à Montfleur.

Un moment de poésie.....

L'été

Environné de feux, et couvert de lumière,
Tu sors de l'Océan, Astre de l'Univers ;
Et des premiers rayons, de ta clarté première,
Tu m'échauffes l'esprit, et m'inspires ces Vers.

Tu brilles de splendeur ; tu brûles toutes choses ;
Les Vallons les plus frais, en vain t'ont résisté
Tu fais languir les Lis ; tu fais mourir les Roses ;
Et la Neige est fondue, aux chaleurs de l'Été.

L'air est étincelant ; la terre est desséchée ;
La Palme la plus fière, a la tête penchée ;
Le Laurier le plus vert, résiste vainement

Tout fume ; tout périt ; par la céleste flamme ;
Mais la plus vive ardeur d'un tel embrasement,
M'incommode bien moins que celle de mon âme.

Georges de SCUDÉRY (1601-1667)

Astuces !... Ils n'ont qu'à bien se tenir



Pour éloigner les limaces des plantations (c'est d'actualité), poser sous des planches des rondelles de pomme de terre. Il n'y a plus qu'à les récolter et les emmener loin dans un pré....

Autre idée : broyer des coquilles d'œufs autour des plantations.



Pour éloigner les mouches et les moustiques, prendre un citron vert le couper en 2 et dans chaque moitié de citron piquer des clous de girofle.

Le Foyer Rural de Montfleur

Samedi 30 Juillet 2016

Fête ses

70 ans

La journée éco citoyenne !.....

La prise de conscience des problèmes environnementaux a incité à la mise en œuvre de politiques diverses à l'échelle planétaire, ainsi le développement de l'éducation à l'environnement et de l'écocitoyenneté est nécessaire. L'état a décrété une journée éco citoyenne tous les ans. Chaque commune et en particulier en petite montagne, depuis que les élèves d'Arinthod ont participé à la COP21, doit prendre un engagement formel pour mener des actions écologiques. Cette année le 28 Mai, les bénévoles du village avec les membres du conseil municipal ont nettoyé les chemins et ont commencé à extraire, des bois de la colline, le long du chemin de la diligence, les déchets déposés autrefois par les habitants.

Vieux seaux, bouteilles en plastique, vieux bas de nylon, ferraille, verres, etc... Tout ceci ne doit plus faire partie du décor de notre village.

Dès cette année Montfleur a fait le choix de ne plus utiliser les produits phytosanitaires pour désherber. Le terrain de boules a été désherbé en utilisant du sel. Être un éco citoyen, cela signifie avoir conscience que l'on appartient à un territoire auquel notre mode de vie est directement lié et sur lequel on a donc un impact.

Eliane Cattenot – JC. NEVERS



*Nouvelle
Rubrique*

Cette rubrique est ouverte aux habitants de Montfleur qui veulent s'exprimer sur un sujet, une initiative intéressante d'ici ou d'ailleurs. Même si elles ne sont pas reproductibles chez nous. Une manière de voir que le monde bouge !

Au Cambodge, des stations solaires produisent l'eau potable

Vous n'êtes pas sans savoir combien le problème d'eau contaminée est grave dans de nombreux pays. Un jeune cambodgien, en collaboration avec un ingénieur, proche de l'association de parrainage scolaire "Enfants du Mékong" et Virginie Legrand de l'ONG "1001 fontaines" a eu l'initiative de mettre en place des stations de purification d'eau à énergie solaire.

Les premiers prototypes voient le jour en 2004. Actuellement 100 stations fonctionnent. Une fois construites, elles sont confiées à des micro-entrepreneurs qui en tirent un bénéfice, leur permettant de vivre et d'entretenir l'outil.

Chaque mois 2 nouvelles fontaines sont installées. Ce modèle "1001 fontaines" a été exporté en Inde et à Madagascar

Bravo à Chay Lo pour cette initiative. Il était venu en France faire un master à l'Ecole nationale du génie rural des eaux et forêts.

C'est dans le livre "Le monde entre nos mains, le tour du monde des solutions durables" de Marc Giraud et Sylvain Delavergne aux éditions Afnor qu'on trouve aussi d'autres démarches de ce genre.

J'ai eu connaissance de cette expérience dans le journal "L'âge de faire" du mois d'avril.

Si vous êtes intéressés par ce journal, je peux le faire circuler, faites le moi savoir.

Eliane Cattenot

Par contre tout près de chez nous à Ceffia, une "Initiation à la permaculture" est organisée par Martine Delhommeau, le 2 juillet et le 23 juillet à 50 £ pour les 2 jours.

Inscriptions 06 79 13 84 13 ou "carabe01250@gmail.com"

Ah, la rumeur !

Le mot *rumeur* vient du latin "*rumor*" qui signifie "*bruit vague, bruit qui court, nouvelle sans certitude garantie*". La rumeur est sans doute le plus vieux média du monde. Elle semble promise à un bel avenir, même dans les sociétés apparemment les plus avancées et les plus rationnelles.



La rumeur est boulimique ; elle s'alimente de tout ce qui passe à côté d'elle. Comment l'identifier, la contrôler et la canaliser ? Et pourquoi nous interpelle-t-elle tous ?

Le danger avec la rumeur c'est que si vous ne la combattez pas elle devient vérité.

Hélas dans notre village, depuis quelques semaines, pour un sujet en particulier elle est présente, elle est même parfois envahissante. Comment la combattre ? C'est de donner des précisions sur la réelle situation.

Non, la commune n'a pas pris en charge un ouvrier agricole d'origine Roumaine. Non, il n'y a pas un appartement communal en cours de rénovation pour loger cette personne. Non, il ne touche pas une aide financière de la commune.

Le devoir du Maire dans le cadre d'assistance à la personne en danger, raisons qui peuvent être multiples, c'est de solliciter les services sociaux qui eux sont à même de prendre en charge la personne en difficulté. Ce qui a été fait. La personne en question est prise en charge par une association caritative « Le fil de la petite montagne » sous le contrôle d'une assistante sociale de la MSA et du Conseil Départemental pour tout ce qui concerne la nourriture, le linge et la recherche d'un appartement. Quant à son logement, actuellement, il doit d'avoir un toit pour dormir, à la bienveillance de voisins qui gracieusement lui prêtent un petit studio.

Cette personne est contrainte comme toute personne européenne de faire toutes les démarches nécessaires et à se rapprocher des services compétents pour retrouver du travail dans notre région.

Pour des raisons administratives diverses qui concernent les relations employeur - employé, cette personne est actuellement sans ressources, ce qui induit par conséquent l'aide apportée par l'association « le fil de la petite montagne » et un suivi d'une assistance sociale.

Enfin, les tous premiers jours où cette personne a été en difficulté, mon rôle a été essentiellement de pourvoir cette personne d'un minimum de nourriture et de contacter les services sociaux afin de le mettre en relation, étant donné qu'il ne s'exprime pas ou ne comprends mal le français.

Prenons conscience d'une chose ! Une rumeur, les bruits qui courent sur untel ou unetelle ou encore « les quandiravons » ont toujours des conséquences, il y a toujours des dégâts.

Un constat : Ceux qui croient savoir, le plus souvent ne savent pas. Ceux qui colportent sont responsables tout autant que celui ou celle qui lance la rumeur.

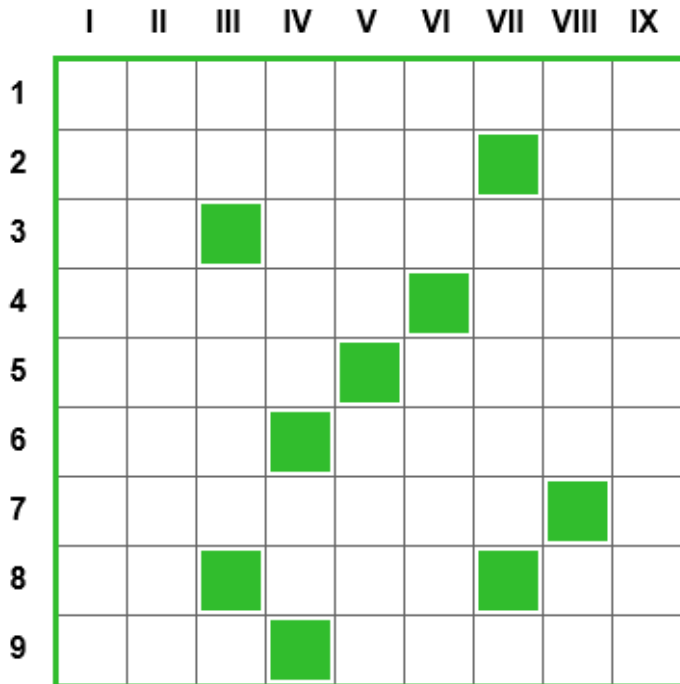
Avant toute chose prenez le temps de vérifier et de vous informer auprès de ceux qui savent. Tout le monde sera gagnant dans l'affaire et l'image de notre village n'en sera que plus lumineuse.

Vous voulez être informés ou vous avez quelque chose à dire, la Mairie est ouverte aux heures habituelles d'ouvertures et le conseil municipal est public.

Lors du tout premier numéro du Bulletin municipal, il a été dit qu'un espace pouvait être mis à disposition aux habitants du village, alors si vous le souhaitez profitez de cette possibilité pour vous exprimer.

J.C NEVERS

Détente – Jeux



Devinettes

Je perds mes feuilles et pourtant je ne suis pas une plante. Qui suis-je ?

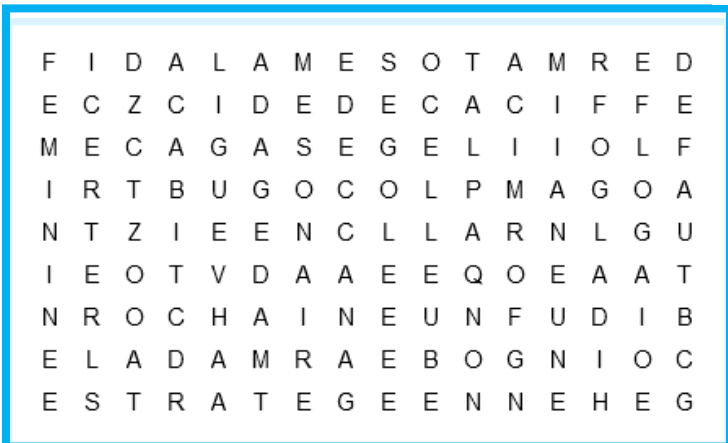
On m'entend mais on ne me voit pas. Qui suis-je ?

Quand je mange je grandis et quand je bois je meurs. Qui suis-je ?

Je peux faire le tour du monde tout en restant dans mon coin. Qui suis-je ?

Réponse : 1 – Le calendrier, 2 – Le vent, 3 – Le feu 4 – Un timbre poste

Mots mêlés



HORIZONTALEMENT

1. Machine.
2. Creuses une matière. ■ Précision horaire.
3. Insiste sur l'accord. ■ Sous haute tension.
4. Présente à la naissance. ■ Prenez-le, c'est gratuit .
5. Auxiliaire conjugué. ■ Vin blanc.
6. Véhicule tracté. ■ Bordures de bois.
7. Arranges.
8. Bande de papier peint. ■ Poétique, pour boileau. ■ Pour tirer un trait.
9. Fit bloc. ■ Rendis plus respirable.

VERTICALEMENT

- I. D'une autre époque.
- II. Mis en valeur.
- III. C'est nickel . ■ Robert, autrement nommé.
- IV. Sont souvent noires par les nuits blanches. ■ Exclamation.
- V. Dans le besoin. ■ Teignit.
- VI. Enzyme. ■ Côte de raie.
- VII. Abattus.
- VIII. Creux. ■ Ton féminin.
- IX. Traitées, pour être plus douces et plus chaudes.

Le mot le plus long

G	R	A	I	C	M	I	E	N	O	O

O	T	P	L	R	A	B	S	E

- | | | | |
|----------|-------------|-----------|------------|
| ■ ACABIT | ■ COING | ■ GOBE | ■ ONGLE |
| ■ ACCEDE | ■ DEFAULT | ■ GODER | ■ OUIE |
| ■ ADAGE | ■ DERMATOSE | ■ GOLFE | ■ RETRECI |
| ■ AIDE | ■ EFFICACE | ■ GRAVITE | ■ SAGACE |
| ■ APLAT | ■ ELOGES | ■ HIDALGO | ■ STRATEGE |
| ■ ARMADA | ■ ETOLE | ■ LIGUE | ■ TACOT |
| ■ ARQUE | ■ FEMININ | ■ MALADIF | |
| ■ BALAI | ■ FORMICA | ■ MESON | |
| ■ CHAINE | ■ GEHENNE | ■ OCELLE | |

Réponse rébus bulletin mois de Mars : 1 - persévère, 2 - Allons danser sous les orangers, 3 - Le rouge et le Noir, 4 – ostéopathe